

Prince-Primat n'a pas tardé long-tems à expédier un Courier pour *Verfailles* avec le détail de ce qui s'est passé entre lui & l'Ambassadeur. Un autre l'avoit été d'abord par le Ministre méprisé; & l'on en sçait qu'il a devancé en Cour de France celui du Primat; qu'à l'arrivée, du Polonois il y a demandé audience du Roi, & quoique sollicitée, il n'avoit pû l'obtenir.

Mais la Russie, tâchant par tous moyens de faire sentir de plus en plus aux Puissances Etrangères, l'espèce de nécessité où elle se croit avoir été en droit d'envoyer son Corps de troupes en Pologne, leur a de nouveau fait communiquer un Mémoire sur les affaires présentes de ce Royaume, & particulièrement sur la Confédération de la Lithuanie. Ayant rapporté jusqu'à présent les pièces émanées de cette Cour, tant sur ce qui regardoit la *Courlande*, que sur ce dont elle prend encore une part si grande quant à la Pologne, nous donnons ici ce nouveau Mémoire. Il porte ce qui suit.

L'état violent où se trouve la Pologne, à la veille d'être en proie à tous les maux d'une guerre intestine, ne peut que toucher sensiblement le cœur de Sa Maj. Imp. Il suffiroit des droits que réclame l'humanité, pour qu'il ne lui fût pas permis de rester spectatrice tranquille des fureurs qui, après avoir fait couler des torrens de sang, entraineroient la destruction totale d'une Nation. Le Trône est le défenseur du genre humain, & le pouvoir donné sur une partie répand son intérêt sur la totalité. Mais Sa Majesté a des engagemens particuliers qui sollicitent son assistance en faveur de la République de Pologne. Médiatrice naturelle & autorisée par les Traités entre les différens Etats qui composent la République, elle veille, à l'exemple de ses Prédécesseurs, à ce que rien ne puisse porter atteinte à ses Constitutions fondamentales.